

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00765 Numéro SIREN : 831 887 435 Nom ou dénomination : 100% UTILITAIRES
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003396

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise SASU 100 % UTILITAIRES - SIREN : 831887435					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
			Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	67 727	030	9 351	58 376
	Immobilisations financières (1)	040		042		0
	TOTAL I	044	67 727	048	9 351	58 376
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	29 156	062		111 174
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	1 962	070	1 962	10 091
	Créances autres (3)	072	73 373	074	73 373	35 296
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	121 911	086	121 911	124 631
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	226 402	098	226 402	281 192	
TOTAL GENERAL (I + II)			110	294 129	112	284 778
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		200	200	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		20	20	
	Réserves réglementées	130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres..)	131		132		
	Report à nouveau	134		-24 204	26 851	
	Résultat de l'exercice	136		18 756	24 801	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	TOTAL I	142		-5 228	51 872	
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156		180 697	185 673	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		5 545	4 187	
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172	103 764	39 460
Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III	176		290 006	229 320		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	284 778	281 192	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	173 383
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	64 029
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

CAP GESTION
 21 rue de Rezzons
 60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
 Tél. 06 82 83 26 49
 SELASU au capital de 200€
 Siret 847 968 070 00015 - Naf 7022Z



**SASU 100% UTILITAIRES
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
18 RUE ST MEDARD
80700 ROYE**

**831 887 435 RCS AMIENS
SIRET : 831 887 435 00012**



EXERCICE CLOS LE 31/12/22

L'an deux mil Vingt trois et le 24 avril à 14 heures, L'actionnaire de la société 100 % UTILITAIRES, SASU au capital de 200 euros, dont le siège social est au 18 Rue St Médard, 80700 ROYE s'est réuni audit siège sur convocation qui lui a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par Mr GRICOURT, président de la société SASU 100 % UTILITAIRES.

ASSOCIES PRESENTS

- Monsieur GRICOURT Sébastien né le 15 janvier 1973 à Ham, de nationalité française, demeurant au 4 B Rue de Nesle 80700 ROYE, propriétaire de 200 actions, numérotées de 1 à 200.

L'assemblée est présidée par MR GRICOURT Sébastien.

Le président constate que les actionnaires présents ensemble possède 200 actions, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Etai présent :

MR GRICOURT Sébastien
Titulaire de

200 actions

L'assemblée est présidée par MR GRICOURT, président.

Le président constate que l'actionnaire présent possède 200 actions, représente plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Gricourt", written over a horizontal line.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGL,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31/12/22,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat au 31/12/22,
- Fixation de la rémunération de gérance.

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

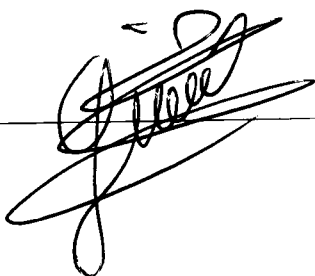
La discussion est ouverte, le gérant rappelle les objectifs pour l'exercice en cours et définit le budget prévisionnel 2023. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, sur rapport de la gérance, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constatent l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce code et donc l'absence d'impôt société normalement acquitté sur ces dépenses.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/22, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 18756 euros.

La SARL est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prescrit par la loi, approuvent les conventions visées aux articles 50 et suivant de la loi du 24 juillet 1966 mentionnées au dit rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote, a été approuvée par l'ensemble des associés ayant droit au vote sur les dites conventions.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus en entier au gérant pour l'exercice clos le 31/12/22 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire, considérant que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice s'élevant à 18756 euros, décide de l'affectation suivante :

- en report à nouveau 18756 euros

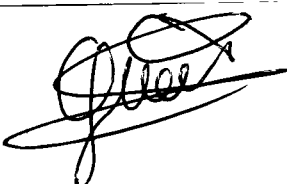
>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer la fonction de gérance.

>>> Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.



De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui lecture faite a été signé par l'actionnaire.

Le Président
Sébastien GRICOURT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Gricourt', written over a horizontal line.

**SASU 100% UTILITAIRES
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
18 RUE ST MEDARD
80700 ROYE**

**831 887 435 RCS AMIENS
SIRET : 831 887 435 00012**



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31/12/22

Elle décide d'affecter :

Le bénéfice de 18756 euros de la manière suivante :

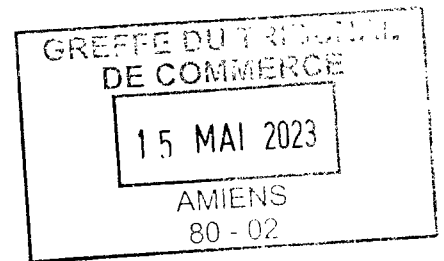
- en report à nouveau 18756 euros

Le Président
Sébastien GRICOURT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien GRICOURT", written over a horizontal line.

**SASU 100% UTILITAIRES
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
18 RUE ST MEDARD
80700 ROYE**

**831 887 435 RCS AMIENS
SIRET : 831 887 435 00012**



RAPPORT DE GERANCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/22

Le produit courant d'exploitation est de 768511 euros.

Les charges d'exploitation sont de 745763 euros.

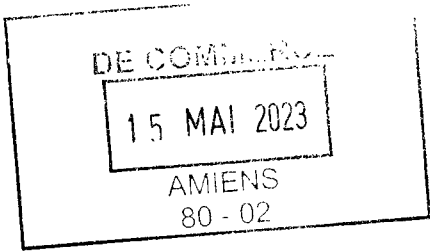
L'activité de l'exercice du 01/01/22 au 31/12/22 dégage un résultat bénéficiaire de 18756 euros.

Le Président
Sébastien GRICOURT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien GRICOURT", written over a horizontal line.

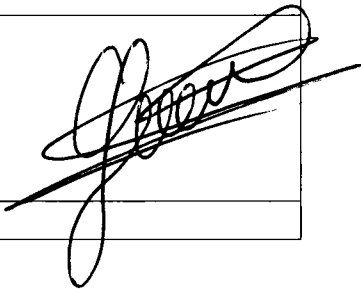
SASU 100% UTILITAIRES
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
18 RUE ST MEDARD
80700 ROYE

831 887 435 RCS AMIENS
SIRET : 831 887 435 00012



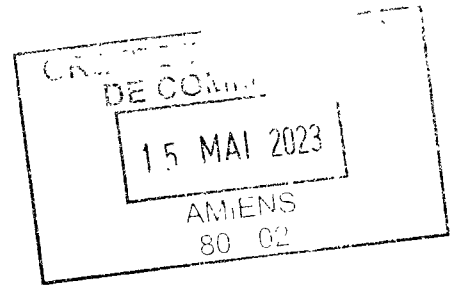
FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2023

N° d'ordre	Associés	Actions	Signature
1	Monsieur SEBASTIEN GRICOURT	200	

**SASU 100% UTILITAIRES
SASU AU CAPITAL DE 200 EUROS
18 RUE ST MEDARD
80700 ROYE**

**831 887 435 RCS AMIENS
SIRET : 831 887 435 00012**



ANNEXES

-NEANT

CAP GESTION
21 rue de Resson
60190 GOURNAY-SUR-ARONDE
Tél. 06 82 83 26 49
SELASU au capital de 200€
SIRET 837 888 470 00015 - Naf 7023Z

A large, stylized handwritten signature in black ink.